

Visite hygiène et sécurité logement CROUS

Par **Lea1818**, le **04/10/2024** à **16:57**

Bonjour, le CROUS a-t-il le droit d'effectuer des visites « hygiène et sécurité » dans les logements des étudiants avec seulement pour les prévenir une affiche dans le couloir et une période de visite qui s'étend sur une semaine. Car le locataire n'a donc pas donné son accord et ne sait pas exactement quand le logement sera visité. Tous cela en exigeant un état impeccable du logement.

Merci

Par **Crazy student**, le **04/10/2024** à **21:15**

Hello,

D'un point de vue légale j'en sais rien, mais à l'époque ou j'étais logée au CROUS, il arrivait même qu'ils rentrent dans les appartements pendant que les étudiants étaient endormis ! J'ai quelques anecdotes d'amies qui se sont retrouvées nez à nez avec un agent du CROUS au réveil.

Par **D-Fens**, le **05/10/2024** à **15:36**

Salut.

J'ai connu cela également, il y a 20 ans lorsque j'étais étudiant : un employé ouvrait une à une toutes les chambres pour vérifier si nous étions vivants. Comme il y avait des centaines de chambres, il n'avait pas de temps à perdre et ne toquait pas, ne prévenait pas.

Devant les protestations, régulières, il avait été expliqué qu'un suicide avait eu lieu 2 ou 3 auparavant. La personne n'avait été retrouvée que plusieurs semaines après, la responsabilité du CROUS avait été engagée. Ils faisaient cela pour se protéger. J'ai toujours trouvé cela très limite et j'avais inventé un système pour qu'il ne puisse plus ouvrir la porte. J'avais reçu un avertissement sous forme de lettre.

Comme il y avait beaucoup de nuisances, du bruit, des dealers qui avaient l'entrée libre dans le bâtiment, etc. j'ai fini par sous-louer ma chambre de 9m2 et partir vivre ailleurs en rajoutant quelques dizaines d'euros au budget...